

**Octobre 2018**

## **MS Amlin et le Brexit – Transformer l’incertitude en opportunités**

Depuis le dernier courrier que nous vous avons adressé, nous avons procédé à une évaluation du paysage politique et réglementaire en pleine évolution pour nous assurer que nos solutions et processus destinés à vous et vos clients sont robustes et judicieux.

Etant donné que nous ne connaissons pas encore les conditions définitives de l’accord du Brexit, nous avons mis au point des solutions sur la base d’un « Brexit dur », à savoir une situation dans laquelle aucun accord ne serait conclu entre le Royaume-Uni et l’UE et où aucune disposition transitoire ne serait en place.

### **Qu’avons-nous fait jusqu’à présent ?**

Comme vous le savez peut-être, nos services d’assurance sont négociés par le biais de deux entités juridiques : Amlin Insurance S.E. (« AISE »), qui gère nos activités en Europe et au Royaume-Uni et MS Amlin Underwriting Limited (« MS AUL »), qui soutient notre présence au Lloyd’s, aussi bien à Londres, que dans le Royaume-Uni au sens large et à l’étranger.

#### AISE

Afin de protéger la continuité de la couverture et des services, ainsi que pour être prêts pour les renouvellements de 2019, nous redomicilions AISE depuis le Royaume-Uni vers la Belgique, avec des succursales aux Pays-Bas, en France et au Royaume-Uni.

À compter du mois de janvier 2019, AISE sera agréée et réglementée par la Banque nationale de Belgique et l’Autorité des services et marchés financiers belge. Nous nous attendons donc à conserver tous les passeports existants dans l’ensemble de l’UE/EEE.

Nous avons également saisi l’opportunité, dans le cadre du processus de redomiciliation, de mettre à jour le nom de notre compagnie d’assurance et de la rebaptiser MS Amlin Insurance S.E. (« MS AISE »).

#### MS AUL

Depuis la publication du Manuel sur le Brexit du Lloyd’s et la confirmation des processus requis pour faciliter les nouveaux contrats et les renouvellements par le biais de la nouvelle Lloyd’s Brussels Subsidiary (« LBS », succursale de Bruxelles de la Lloyd’s), nous avons réalisé une évaluation détaillée des implications pour nous, ainsi que nos partenaires courtiers et courtiers mandataires et sommes en mesure de confirmer que nous suivrons les nouveaux processus établis par le Lloyd’s pour l’acceptation des risques dans l’UE/EEE.

Nous avons signé un nouvel accord de sous-traitance qui nous permet de négocier avec LBS pour les risques dans l’UE et l’EEE à partir de 2019.

Les activités d’assurance que nous exploitons actuellement au Lloyd’s, ainsi que la taille de nos domaines, l’appétit pour de nouveaux clients et le renouvellement demeureront les mêmes pour les risques assurés par LBS.

Pour soutenir les courtiers ayant des clients et/ou des actifs dans l’UE/EEE, nos souscripteurs utiliseront des doubles quotes-parts au cas où les risques individuels requerraient la couverture du Lloyd’s à Londres par le biais de Syndicate 2001 et du Syndicate 5344 LBS.

Nous reconnaissons que la continuité des contrats est une question significative pour vous et vos clients et nous approuvons complètement la récente déclaration du Lloyd's à ce sujet.

Vous pouvez consulter la déclaration complète du Lloyd's via le lien [ici](#).

## Les implications pour vous

Lorsque vous nous demandez d'assurer des risques qui comprennent, en tout ou en partie, des éléments situés dans l'UE/EEE, veuillez recourir à la procédure suivante pour les nouveaux contrats et les renouvellements.

1. Utilisez l'outil de localisation des risques du Lloyd's pour identifier avec précision où chaque risque est situé.
2. Assurez-vous que vous disposez d'une licence dans le territoire où les risques sont situés.
3. Une fois qu'il a été convenu d'un devis, séparez les risques et les primes relatifs à l'EEE et à Monaco dans une section distincte sur le bordereau MRC, conformément à l'[orientation](#) fournie par le Lloyd's

## Prochaines étapes

Si vous avez des questions concernant le Brexit, le déplacement d'AISE à Bruxelles et/ou son changement de nom, cliquez [ici](#).

Si vous souhaitez nous poser une question, veuillez prendre contact avec votre représentant MS Amlin habituel ou nous envoyer un e-mail contenant votre demande à l'adresse [brexit.project@msamlin.com](mailto:brexit.project@msamlin.com).

Nous continuerons à vous communiquer nos projets et l'évolution de la situation en temps opportun.

Je vous remercie pour votre soutien sans faille et me réjouis de continuer à collaborer avec vous dans les années à venir.

Salutations distinguées,

**Tom Clementi**  
**Chief Executive Officer**

MS Amlin Underwriting Limited